

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

**Division de l'administration
des personnels ATSS & ITRF
DAPAOs
Circulaire n° 2015-014**

Edith MORISSET
Ghislaine LE PALEC

Dossier suivi par :

- DAPAOs 1 – M.T. GOURINCHAS
Fax : 01.30.83.46.91
- DAPAOs 2 – L. HOUSSEL
Fax : 01.30.83.51.84
- DAPAOs 3 – V. ROCA-BUCH
Fax : 01.30.83.51.83
- DAPAOs 4 – Muriel ROBIN
Fax : 01.30.83.51.83

☎ : Voir Annexe 10 : vos interlocuteurs

Diffusion :

Pour attribution : A Pour Information : I

A	DSDEN	A	Universités
A	Inspections	A	ENSIIE
A	CT -CM	A	CREPS
A	CD - CS	A	IUFM
A	Lycée	A	CROUS
A	Collèges	A	CANOPE
A	LP	A	CIO
A	CIEP	A	INSHEA
A	EREA/ERPD	I	CNED
A	ENSEA	A	ECAM
A	DDCS	I	Représentants des personnels
A	MELH		
Autres :			

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié
 Reconduit

Calendrier :

Date limite de réception des confirmations de
vœux au Rectorat :

16 avril 2015

Le présent document comporte :

Circulaire 2 p.
Annexe 10 37 p.
Total 39 p.

Versailles, le 06 MARS 2015

Le Recteur de l'Académie de Versailles
Chancelier des Universités

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement,
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO,

S/c de Madame et Messieurs les Inspecteurs d'académie,
directeurs académiques des services départementaux
de l'éducation nationale

- Messieurs les Présidents d'Université,
- Mesdames et Messieurs les Directeurs de l'INSHEA,
l'ENSEA, l'ENSIIE, l'ECP,
- Monsieur le Directeur du CROUS,
- Monsieur le Directeur du réseau CANOPE,
- Madame l'intendante générale de la MELH,
- Monsieur le Directeur du CIEP,
- Monsieur le Directeur du CREPS,
- Mesdames et Messieurs les Directeurs
Départementaux de la Cohésion sociale,

Objet : Mouvement académique 2015 des personnels ATSS et ATRF.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les dispositions en vigueur dans
l'académie de Versailles pour le mouvement annuel des personnels relevant des
corps suivants :

- Adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement
supérieur (ADJENES),
- Adjoints techniques de recherche et de formation (ATRF),
- Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement
supérieur (SAENES) (*mouvement intra académique*),
- Assistant(e)s de service social des administrations de l'Etat (ASSAE),
- Infirmier(e)s de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
(INFENES),
- Attachés d'administration d'Etat (AAE) (*mouvement intra-académique*).

.../...



2/2

➤ **CALENDRIER DES OPERATIONS :**

Il distingue deux phases :

A) Demandes de mutation :

Les demandes de mutation à l'intérieur de l'académie au titre de la rentrée scolaire 2015 devront être formulées par les personnels à partir du site internet AMIA (<https://amia.orion.education.fr/amia/Amia>) dont les modalités d'accès et d'utilisation sont décrites dans les Annexes jointes :

➤ du lundi 9 mars 2015 au vendredi 10 avril 2015 :	pour tous les corps,
---	-----------------------------

B) Confirmation des vœux :

Les agents sollicitant une mutation doivent impérativement se connecter sur AMIA pour imprimer personnellement leur confirmation de demande de mutation, en vérifier le contenu et l'adresser, accompagnée de toutes les pièces justificatives sous couvert de leur supérieur hiérarchique, au service de la DAPAOS concerné :

le jeudi 16 avril 2015 pour tous les corps,

Dans le souci de faciliter la participation aux opérations du mouvement, je vous remercie de bien vouloir :

- porter ces informations à la connaissance des personnels de votre établissement ;
- faciliter l'accès des personnels concernés à un ordinateur de l'établissement ayant une connexion à internet et, le cas échéant, de les aider au mieux dans le suivi des consignes.

Par ailleurs, vous veillerez à la nature de l'avis porté sur les demandes de participation au mouvement, notamment au regard du critère de la stabilité des équipes, condition nécessaire au principe de continuité du service.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint
Directeur des Ressources Humaines

Philippe DIAZ